

Prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU

Consultation du public du 07/11/2022 au 07/12/2022

2^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Poucharramet a engagé le 03 octobre 2022 une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour correction de deux erreurs matérielles sur le plan de zonage :

- * Inversion des numéros des emplacements réservés 2 et 3 dans la légende
- * Erreur d'affectation de la parcelle 34 au lieu-dit Marjole en 2AUa au lieu de UC

La **mise à disposition** d'un dossier du projet de modification simplifiée et d'un registre permettant au public de formuler des observations se déroulera **du 07 novembre 2022 au 07 décembre 2022**, soit durant 31 jours consécutifs, au sein de :

Mairie de Poucharramet

2 rue des Hospitaliers

31370 POUCHARRAMET

aux jours et aux heures usuels de permanence du service :

- * **lundi : 8h30 - 12h00**
- * **mercredi : 8h30 - 11h30**
- * **jeudi : 8h30 - 12h**
- * **vendredi : 13h30 - 16h30**
- * **1° et 3° samedi du mois : 9h - 12h30**

A l'issue de la mise à disposition, la commune de Poucharramet, après avoir tiré le bilan de cette mise à disposition, pourra approuver, le cas échéant, la modification simplifiée n°2 du PLU.

Pour consulter le dossier technique : [Visualiser le fichier](#)